République Française CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Nombre de membres	Séance du 21 mars 2022
en exercice: 32	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement
	convoquée le 21 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 25	Sont présents: François BONO, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS,
	Michel PETIT, Didier GAVALDA, Alain RICARD, Nicolas ALIBERT, Brigitte
Votants: 32	PAILHE FERNANDEZ, Christine BERNOT, Francis GALINDO, Lucien BIAU,
	Bernard CALVET, Jean-Marie DESSENS, Françoise GAU, Roger MEUNIER, Paul
	MUFFATO, Françoise NOGUES, Myriam PELFORT, Elsa PERRICHON, Patrick
	PISTRE, Thierry RAIMBAULT, Christian SAISSAC, Serge SERIEYS, Jean-Michel
	TALMANT, Geneviève VIALATTE
	Représentés: Jean-Marie FABRE par François BONO, Marie-Christiane
	BOUSQUET par Françoise PONS, Christine CALVET par Jean-Claude
	GUIRAUD, Gilles COMBES par Michel PETIT, David ESCANDE par Didier
	GAVALDA, Valérie SEGUIER par Françoise GAU, Denis SOLIVERES par
	Christian SAISSAC
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Nicolas ALIBERT

<u>Politiques contractuelles - Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) (DE 2022 001)</u>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE). **AUTORISE** le Président à signer le CRRTE.

Contrat local de santé (CLS) (DE 2022 002)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux dans la démarche de Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS Occitanie.

DECIDE:

- . Que la démarche soit effectuée par le PETR des Hautes Terres d'Oc (maître d'ouvrage),
- . Que la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux et l'ensemble des partenaires soient associés à l'élaboration et soient signataires,
- . Que l'ARS soit sollicitée en ce sens.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes afférents à la réalisation de cette opération.

<u>Evaluation des charges transférées - Attributions de compensation aux communes</u> membres (DE 2022 003)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées par les communes membres de la communauté « Sidobre Vals et Plateaux » pour l'année 2022.

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau.

Fin de la convention de mise à disposition (biens et équipements) entre la commune de Brassac et la communauté des communes Sidobre Vals et Plateaux suite à l'acquisition du bâtiment (DE 2022 004)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre fin à la convention de mise à disposition de biens et d'équipements du bâtiment hébergeant la crèche « la souris verte » et l'Accueil de Loisir Sans Hébergement de Brassac **DONNE POUVOIR** à M. le Président de la communauté des communes pour engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fin de la convention de mise à disposition (biens et équipements) entre la commune de Burlats et la communauté des communes Sidobre Vals et Plateaux suite à l'acquisition du bâtiment (DE 2022 005)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre fin à la convention de mise à disposition de biens et d'équipements et d'acquérir à titre gratuit l'ensemble des équipements du bâtiment hébergeant la crèche « les petits troubadours » à Burlats

DONNE POUVOIR à M. le Président de la communauté des communes pour engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fin de la convention de mise à disposition (biens et équipements) entre la commune de Lacrouzette et la communauté des communes Sidobre Vals et Plateaux suite à l'acquisition du bâtiment (DE 2022 006)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre fin à la convention de mise à disposition de biens et d'équipements et d'acquérir à titre gratuit l'ensemble des équipements du bâtiment hébergeant la crèche « les petits cailloux »

DONNE POUVOIR à M. le Président de la communauté des communes pour engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Signature d'une convention avec l'association " la souris verte " (DE 2022 007)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet de convention tel que joint en annexe

AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes à signer cette convention ainsi que tout document afférent à cette opération.

Signature d'une convention avec l'association "Loisirs Enfance Jeunesse " (DE 2022 008)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet de convention tel que joint en annexe

AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes à signer cette convention ainsi que tout document afférent à cette opération.

Signature d'un avenant à la police d'abonnement du bâtiment de la micro crèche de Saint Pierre de Trivisy pour une délégation de paiement à l'ADMR de Vabre (DE 2022 009)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet d'avenant à la police d'abonnement tel que joint en annexe

AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes à signer cet avenant ainsi que tout document afférent à cette opération.

Signature d'une convention avec l'association ADMR de Vabre (DE 2022 010)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet de convention tel que joint en annexe

AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes à signer cette convention ainsi que tout document afférent à cette opération.

Signature d'une convention de mise à disposition de matériel pédagogique entre la communauté des communes Sidobre Vals et Plateaux et le PETR Hautes Terres d'Oc (DE 2022 011)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet de convention tel que joint en annexe

AUTORISE M. le Président de la communauté des communes à signer cette convention ainsi que tout document afférent à cette opération

Recrutement sur emploi permanent (article 3-3 3°) (DE 2022 012)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent inscrit au tableau des effectifs et n'ayant pas pu être pourvu par des fonctionnaires par contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an à 3 ans maximum.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial (DE 2022 013)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} septembre 2022, un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial.

DONNE POUVOIR à Monsieur le président pour définir les conditions de création de ce poste **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial (DE 2022 014)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial.

DONNE POUVOIR à Monsieur le président pour définir les conditions de création de ce poste **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale (DE 2022 015)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} août 2022, un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

DONNE POUVOIR à Monsieur le président pour définir les conditions de création de ce poste **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité (DE 2022 016)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 21 mars 2022 au 20 mars 2023 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'instructeur des autorisations d'urbanisme à temps complet. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avenant n°2 - Convention de bail IFRES (DE 2022 017)

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la convention de bail consentie à l'IFRES, conformément au modèle d'avenant n°2 ci-annexé.

DONNER MANDAT à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 2 ainsi que toute pièce afférente.

Mise en œuvre et suivi de l'OPAH des Hautes terres d'oc (DE 2022 018)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'OPAH des Hautes terres, conformément aux conditions énoncées ci-dessus.

APPROUVE le fait que la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux soit mandataire principal de cette opération.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette opération.

<u>Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables REOM (</u> <u>DE 2022 019)</u>

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur les titres ci-joints d'un montant total de : 4 515.50 € du Budget Annexe REOM,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Tarif de vente de la régie de recette du SPA (DE 2022 041)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de compléter les tarifs des produits et prestations vendus par la Régie de recettes du SPA Office de tourisme Sidobre Vals et Plateaux en fixant le tarif du nouveau produit tel que présenté. **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Participation financière OPAH : Perte d'autonomie (PO) (DE 2022 042)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions de participation financière apportée par la communauté de communes, conformément aux conditions énoncées ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.

Participation financière OPAH : (LHI) Lutte contre habitat indigne (PO) (DE 2022 043)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions de participation financière apportée par la communauté de communes, conformément aux conditions énoncées ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.

Participation financière OPAH: Rénovation logements (PB (DE 2022 044)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions de participation financière apportée par la communauté de communes, conformément aux conditions énoncées ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ce dossier.

Nouvelle composition de la commission "Evaluation des charges transférées" (remplacement de Michel LOUBET Maire de Montfa) (DE 2022 045)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Thierry RAIMBAULT comme membre de la commission "Evaluation des charges transférées".

<u>Election d'un membre du Bureau (remplacement de Michel LOUBET, délégué titulaire de Montfa) (DE 2022 046)</u>

A été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé :

Monsieur Thierry RAIMBAULT

Comptes de gestion / Comptes administratifs / Budgets

Vote du compte de gestion 2021 - Reseau Net (DE 2022 020)

Affectation du résultat de fonctionnement - Reseau Net (DE 2022 021)

Vote du compte administratif - Reseau Net (DE 2022 022)

Vote du budget primitif - Reseau Net 2022 (DE 2022 023)

Vote du compte de gestion - spanc 2021 (DE 2022 024)

Affectation du résultat de fonctionnement - spanc (DE 2022 025)

Vote du compte administratif - spanc 2021 (DE 2022 026)

Vote du budget primitif - spanc 2022 (DE 2022 027)

<u>Vote du compte de gestion - Office du Tourisme 2021 (DE 2022 028)</u> Affectation du résultat de fonctionnement - Office du Tourisme (DE 2022 029)

Vote du compte administratif - Office du Tourisme 2021 (DE 2022 030)

Vote du budget primitif 2022 Office du Tourisme (DE 2022 031)

Vote du compte de gestion 2021 Hotel Entreprises (DE 2022 032)

Vote du compte administratif 2021 Hotel Entreprises (DE 2022 034)

Vote du compte de gestion 2021 petite enfance (DE 2022 035)

Affectation du résultat de fonctionnement - petite enfance (DE 2022 036)

Vote du compte administratif 2021 petite enfance (DE 2022 037)

Vote du compte de gestion 2021 REOM (DE 2022 038)

Affectation du résultat de fonctionnement - REOM (DE 2022 039)

Vote du compte administratif 2021 REOM (DE 2022 040)

Vote du compte de gestion 2021 - Budget annexe Granit (DE 2022 047)

Vote du compte administratif 2021 - Budget annexe Granit (DE 2022 048)

Affectation du résultat de fonctionnement 2021- Budget annexe Granit (DE 2022 049)

Vote du budget annexe primitif 2022 - Granit (DE 2022 050)

Vote du compte de gestion 2021 - Budget annexe ZA St Germier (DE 2022 051)

Vote du compte administratif 2021- Budget annexe ZA St Germier (DE 2022 052)

Affectation du résultat de fonctionnement 2021- Budget annexe ZA St Germier (DE 2022 053)

Vote du budget annexe primitif 2022 - ZA St Germier (DE 2022 054)

<u>Vote du compte de gestion 2021- Budget annexe ZA Prats de Masse (</u>
<u>DE 2022 055)</u>

<u>Vote du compte administratif 2021- Budget annexe ZA Prats de Masse (</u>
<u>DE 2022 056)</u>

Affectation du résultat de fonctionnement 2021- Budget annexe ZA Prats de Masse (DE 2022 057)

Vote du budget annexe primitif 2022 - ZA Prats de Masse (DE 2022 058)

Vote du compte de gestion 2021 - Budget principal CCSVP (DE 2022 059)

Vote du compte administratif 2021 - Budget principal CCSVP (DE 2022 060)

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget principal CCSVP (DE 2022 061)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE et ARRETE les éléments budgétaires ci-avant